Villemandeur (45) : braqués à l’occasion d’une vente de moto sur leboncoin, deux frères percutent les voleurs avec leurs camionnette. Les jurés se montrent cléments avec la fratrie. Le parquet fait appel (MàJ)

30/10/2024 à 12h49



30/10/24

actuellement en kiosque : l’histoire de deux frères, pompier pour l’un, militaire pour l’autre, et passionnés de moto, qui sont tombés dans un guet-apens en répondant à une annonce en ligne pour l’achat d’une moto-cross. Le jour de la rencontre, fixé un matin d’aout sur une aire de covoiturage de Villemandeur (45) : pas de moto. A la place, deux inconnus qui surgissent en survets noirs, visage dissimulé, arme au poing avec laquelle ils tirent plusieurs coups de feux. L’un des deux frères, dénommé Julien, à le temps de prendre la fuite.

Pas l'autre : Johan (c'est son nom) est roué de coup, menacé de mort (pistolet braqué sur lui) puis se fait voler les 1700 euros qu'il avait retirés pour la transaction. De son côté, celui qui a pu s'enfuir appelle aussitôt la police pour demander de l'aide. Mais l'échange avec l'opératrice, que

@Valeurs a pu se procurer (et qui est disponible en bas de ce tweet), est lunaire. La policière ne semble absolument pas comprendre l'état de panique et de confusion dans lequel se trouve son interlocuteur. Elle se permet même de le reprendre sur un point de vocabulaire. Aussitôt après leur vol, les malfrats prennent la fuite en direction d'une voiture, qui les attend plus loin. Johan décide alors de remonter dans sa camionnette avec son frère pour rattraper les agresseurs et les empêcher de fuir. L'un d'eux, le voyant approcher, sort à nouveau son arme et la pointe sur la camionnette. Johan le percute de plein fouet. Résultat: plusieurs semaines de coma pour l'agresseur percuté, et plus de 60 jours d'ITT délivrés. Les deux frères quant à eux sont interpellés quelques heures plus tard, puis mis en examen pour tentative d'homicide et complicité. Le parquet ira même jusqu'à demander le placement en détention provisoire de Johan, qui conduisait la camionnette. Après trois ans d'instruction (l'affaire remonte à 2021), le procès s'est tenu début octobre. Les deux frères répondaient des chefs de tentative d'homicide et complicité. Ils sont apparus très affectés par cette affaire et ont déclaré qu'ils n'avaient pas l'intention de tuer quiconque, mais simplement une réaction à chaud face à l'injustice de ce guet-apens. Le parquet général a requis 6 ans de prison contre Johan, le conducteur de la camionnette. En face, les trois auteurs du guet-apens, Abou D., Idrissa K. et Gharib B., étaient poursuivis pour le vol avec arme, et son organisation. Le jury populaire qui composait cette cour d'assises n'a pas suivi les réquisitions du parquet général. Il s'est montré clément envers les deux frères, et sévère envers les trois autres. Mais le parquet général a fait appel. L'affaire n'est donc pas finie. Elle devrait être rejugée.

> 🗞️ *A lire dans le numéro de @Valeurs actuellement en kiosque : l'histoire de deux frères, pompier pour l'un, militaire pour l'autre, et passionnés de moto, qui sont tombés dans un guet-apens en répondant à une annonce en ligne pour l'achat d'une moto-cross.*
>
> *Le jour de la… pic.twitter.com/quMxW4VG90*
>
> *— Amaury Bucco (@AmauryBucco) October 30, 2024*

4/10/24

Accusé de tentative de meurtre, le jeune conducteur qui était soupçonné d'avoir foncé avec
sa camionnette sur un adolescent de 17 ans, en août 2021, à Villemandeur, a été condamné
pour de simples blessures involontaires. Son frère a été acquitté. Leurs agresseurs ont, eux,
été reconnus coupables de vol avec arme.

(…) En arrivant sur les lieux convenus pour la vente, il avait été braqué par des hommes armés
qui voulaient lui soutirer les 4.000 euros en liquide que le vendeur lui avait expressément
demander d'apporter.
Les deux frères avaient ensuite repris le volant de leur camionnette et avaient réussi à
rattraper l'un de leurs agresseurs présumés. Selon leur version des faits, ils n'avaient pas
voulu le percuter mais seulement le bloquer en attendant l'arrivée des forces de l'ordre.

La Rep

5/08/21

Ils devront expliquer aux enquêteurs pourquoi ils ont renversé un adolescent qui marchait sur un trottoir avant de descendre de leur camionnette armés de barres de fer. Deux hommes soupçonnés d'avoir renversé volontairement un jeune homme de 17 ans mardi à Villemandeur, à l'ouest de Montargis (Loiret), ont été interpellés.

« Les investigations conduites par la Direction territoriale de la police judiciaire (DTPJ) d'Orléans ont permis d'identifier les deux occupants du véhicule incriminé et de les interpeller », annonce ce mercredi le procureur de la République de Montargis, Loïc Abrial. Les deux hommes, âgés de 27 et 25 ans, « sont actuellement en garde à vue pour tentative d'homicide ».

De source policière, **le conducteur et le passager sont descendus du véhicule, armés d'une barre de fer.** Ils ont cependant pris la fuite sans avoir frappé la victime.

La victime, âgée de 17 ans, se trouve toujours en réanimation au Centre hospitalier régional d'Orléans ce mercredi soir. Son pronostic vital restait engagé selon le magistrat.

Le Parisien / Sud-Ouest